

DEC141423INEE

Décision portant nomination de M. Marc Troussellier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10000DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc Troussellier, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet l'animation, le pilotage et le suivi de la prospective sur l'océan indien pour l'Institut Ecologie et environnement. Pour l'exercice de cette mission, M. Marc Troussellier demeure affecté à l'UMR5119 Ecologie des systèmes marins côtiers (ECOSYM) - Université Montpellier 2 Sciences et Techniques - Bât. 24, CC 093-Place Eugène Bataillon - 34095 Montpellier cedex 5

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 M. Marc Troussellier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13, Languedoc-Roussillon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

11 DEC. 2014


Le président
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13